

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2010

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 21 juin 2010 à 18 H 30 dans la salle polyvalente de Crozant sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 15 juin 2010
22 conseillers étaient présents.

M. Daniel Forest a été élu secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance en remerciant le maire de Crozant pour son accueil dans la salle polyvalente et précise qu'à l'issue de la réunion sera organisée la visite de l' « Hôtel Lépinat » pour les personnes qui le souhaitent.

Les sujets suivants figuraient à l'ordre du jour ;

DOMAINE ECONOMIQUE

Zone de développement de l'Eolien

Le conseil communautaire valide le dossier modifié suite aux observations de M. le Préfet et à l'avis défavorable du conseil municipal de Sagnat à la suite duquel le secteur de Sagnat/Lafat a été retiré.

La Zone de Développement de l'Eolien du Pays Dunois comprend finalement :

- Une zone « ouest » avec 2 périmètres (St Sébastien, St Sébastien/La Chapelle Baloue/Lafat)
- Une zone « est » avec 1 périmètre (Méasnes/Nouzerolles).

DOMAINE JEUNESSE

Projet microcrèche

Le Président indique que le conseil municipal de Dun a accepté le principe de cession à titre gratuit du terrain nécessaire. Il reste à faire réaliser la division cadastrale par un géomètre.

Par ailleurs, il explique que la réglementation des microcrèches a récemment évolué et autorise maintenant l'accueil de 10 enfants. Il propose donc de prévoir une extension par rapport au projet initial afin d'assurer une capacité maximum. Le projet financier serait en conséquence porté à 275 000 € HT. Le président présente le nouveau plan de financement qui intègre une subvention nouvelle de l'Etat portant le subventionnement à 80 %

Le conseil à l'unanimité adopte le projet modifié et le nouveau plan de financement prévoyant des subventions complémentaires :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux en %
Construction + Equip	275 000 €	Subvention CAF	184 000 €	66.91%
		Subvention Etat (FNADT)	36 000 €	13.09 %
		Fonds propres	55 000 €	20 %
TOTAL	275 000 €	TOTAL	275 000 €	100 %

DOMAINE TOURISME

Aménagement de la Vallée des Peintres

Le Président indique que le projet a été cité en Région, lors de la réunion sur la convention territoriale, comme un projet modèle et il rappelle qu'il doit s'inscrire dans la démarche globale de valorisation menée au niveau départemental.

Recrutement d'un programmiste spécialisé

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été décidé de recruter soit un programmiste, soit un conducteur d'opération. Après réflexions avec le délégué territorial de la DDT, le choix s'est orienté vers un programmiste. Cette dépense n'étant pas initialement prévue, le président présente un plan de financement pour solliciter des subventions.

Désignation	Montant HT Travaux	Désignation	Montant aide	Taux en %
Programmiste	30 000	Etat (FNADT)	15 000	50,00
		Conseil Régional	3 000	10,00
		Conseil Général	3 000	10,00
		Autofinancement	9 000	30,00
Montant HT	30 000	Montant HT	30 000	100,00

Dans un but de cohérence et de complémentarité, il est proposé de lancer un marché prévoyant une tranche ferme pour la réalisation du programme de l'Hôtel Lépinat - Maison Guillaumin et une tranche conditionnelle pour le programme de l'Espace Monet Rollinat qui pourra être affirmée après signature de la convention territoriale 2011/2013.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire.

Sentier « Dans les pas de Monet » : plan de financement

Le président explique que le projet concernant le sentier d'interprétation « Dans les pas de Monet » a évolué. La maîtrise d'œuvre a travaillé sur le projet de passerelle suite aux préconisations de la DREAL Limousin et de l'ABF. Compte tenu que le site est inscrit, il est nécessaire de prévoir une passerelle s'intégrant au mieux dans le paysage (principe de transparence) d'où le choix d'une passerelle métallique suspendue. Cela a entraîné un surcoût au niveau des études de « structure » et des travaux prévus. Le Président propose de demander des financements supplémentaires auprès de l'Etat (fonds restant FNADT).

Il présente le plan de financement global suivant :

Désignation	Montant HT Travaux	Désignation	Montant aide	Taux en %
Sentier interprétation + Passerelle	28 000,00	Etat (DDR)	39 987,00	23,32
		Etat (FNADT)*	31 500,00	18,37
MO passerelle	25 316,00	Leader	36 812,78	21,47
Travaux passerelle	118 160,00	Conseil Régional**	25 721,40	15,00
		Autofinancement	37 454,82	21,84
Montant HT	171 476,00	Montant HT	171 476,00	100,00

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte le projet modifié et le plan de financement présenté par le Président.

Autorisation pour achat aux enchères de tableaux de peintres

Il avait été envisagé de pouvoir acheter dans le cadre d'enchères quelques œuvres de peintres de l'Ecole de Crozant.

Le conseil décide d'attendre que le projet de l'Hôtel Lépinat - Maison Guillaumin soit plus avancé et propose de préciser dans les objectifs de la souscription publique déjà prévue en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, l'aménagement du lieu par l'acquisition d'œuvres.

DOMAINE FINANCIER

Décisions modificatives au budget 2010 (micro crèche et sentier d'interprétation)

Le Conseil Communautaire ouvre des crédits supplémentaires à hauteur de 80 000 € en dépenses et recettes pour prendre en compte les modifications des projets microcrèche et sentiers d'interprétation.

Facturation des services : autorisation de prélèvement

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des services facturés : Repas à Domicile, Transport à la Demande et Transport Scolaire.

CONTRAT DE PLAN

Convention territoriale 2^{ème} volet 2011/2013 : calendrier

Le calendrier du 2nd volet de la convention territoriale est lancé depuis la réunion du 14 juin 2010 à Limoges au Conseil Régional. Les futurs projets à présenter doivent être structurants (éviter les actions ponctuelles) et doivent intégrer les principes du développement durable.

Les projets non réalisés sur la période 2008-2010 que le pays souhaite reprogrammer seront soumis à la nouvelle négociation.

QUESTIONS DIVERSES

1. Demande de subvention de l'association Les Tontons Kraspouilles

Le conseil communautaire étudie la demande de subvention de l'association « Les tontons Kraspouilles » pour sa manifestation d'endurance moto du 5 septembre (budget de 11 000 €). Cette manifestation accueille habituellement environ 1000 spectateurs et mobilise 70 bénévoles. Considérant que cette manifestation a un intérêt intercommunal le conseil décide d'attribuer une subvention de 500 €.

2. Remplacement de M. Forthomme au Bureau et à la CLECT.

M. Parlebas représentera la commune de Crozant au sein du bureau de la Communauté de Communes. M. Paquignon sera son suppléant.

Le conseil municipal de Crozant élira son nouveau représentant à la CLECT.